

# annexe C5 - pénalités

## Accès au Génie Civil et Appuis Aériens pour le déploiement de Boucles et Liaisons Optiques

Date : #Date# (correspond à la date de signature du Contrat)

Tous les montants mentionnés dans la présente annexe sont exprimés en euros hors taxe et n'entrent pas dans le champ d'application de la TVA. Ils sont applicables à la date de signature du Contrat.

### 1. Pénalités pouvant être dues par l'Usager

<i>Libellé de la pénalité</i>	<i>Unité</i>	<i>Montant unitaire (€ HT)</i>
Pénalité pour résiliation avant échéance de la période minimale d'engagement, qu'elle qu'en soit la cause	Liaison	100% de la redevance restant due jusqu'à échéance de la période minimale d'engagement
Déplacement à tort	heure	
- en heures ouvrables		79,40 €
- en heures non ouvrables		158,80 €

### 2. Pénalités pouvant être dues par le Réseau d'initiative publique

#### Pénalité en cas de non-respect de la date convenue de mise à disposition

<i>X correspondants au retard par rapport à la date convenue de mise à disposition</i>	<i>Unité</i>	<i>Pénalité due</i>
X ≤ 20 jours ouvrés	Liaison	250 €
20 jours ouvrés < X ≤ 40 jours ouvrés	Liaison	500 €
40 jours ouvrés < X ≤ 60 jours ouvrés	Liaison	750 €
60 jours ouvrés < X	Liaison	1 000 €